



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion plénière du 06 décembre 2018
Procès-verbal n°09

Président :

- M. Philippe URBAN

Vice-Président et Secrétaire de séance :

- M. Gérard ARBERET

Présents :

- Mme Marie-Claude TARTAS

- MM. Michel BARRY – Francis DUCOURNEAU – Mathias EXPOSITO – René GOURIN – Azzedine IAKINI

Excusés :

- MM. Nicolas BRUZEAUD – Thierry ESCALE

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de **7 jours** suivant leur notification, selon les dispositions des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la LFO.*

LITIGES

Match 20920541 du 01/12/2018 – MARQUISAT.JUILLAN 2 / ELPY I U15 – Poule Honneur

Les faits :

- Match non joué.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- FMI

- Rapport de l'arbitre.

Considérant que :

1/ L'arbitre et les deux équipes étaient présents

2/ Après avoir constaté l'état du terrain en présence des deux entraîneurs, l'arbitre de la rencontre a décidé de ne pas disputer le match afin de préserver l'intégrité physique des joueurs.

3/ La FMI a été correctement établie.

La Commission décide :

Match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Gérard ARBERET